



COMMUNE DE BOULT SUR SUPPE

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2018

Séance ouverte à 20 h 30.

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur COMBE, présent par pouvoir donné à Monsieur THIEBEAUX

Madame MARCHAND, présente par pouvoir donné à Monsieur PETERMANN

Etaient absents : Madame RAACH et Monsieur SKOURATKO

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Démission de Monsieur COMBE de son poste de Maire (pas de son poste de conseiller municipal)

Madame BRUNHOSO explique que la démission de Monsieur COMBE a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 20 septembre 2018 et qu'elle est donc effective à compter de cette date.

Les services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture ne sont pas d'accord pour désigner la personne qui doit remplacer Monsieur COMBE depuis sa démission jusqu'aux prochaines élections du Maire et de ses adjoints.

En effet, la Sous-Préfecture dit que c'est Monsieur THIEBEAUX qui doit assumer cette fonction, conformément à l'arrêté municipal 2018-53 qui lui accorde une délégation de fonctions temporaire du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

Bien que cet arrêté soit illégal, il s'applique puisque le contrôle de légalité n'a pas adressé de recours gracieux à la commune dans le délai légal des deux mois suivant sa réception.

Par contre, la Préfecture a indiqué, dans un mail adressé à Mme BRUNHOSO, que c'était elle qui devait gérer la commune en vertu de l'article 2122-17 du CGCT.

En conséquence, aucune décision ne sera prise au cours de ce conseil municipal. Seuls les points de l'ordre du jour ne nécessitant pas de prise de délibération.

Dates des élections municipales

Elles auront lieu les 18 et 25 novembre 2018.

Les listes de 19 conseillers municipaux devront respecter la parité et devront être déposées en sous-préfecture entre le 15 et le **26 octobre** pour le premier tour et les 19 et 20 novembre en cas de second tour.

Informations diverses

⇒ Point sur les travaux en cours

- Cabinet médical : les travaux doivent débuter le jeudi 4 octobre. Les plaquistes et l'électricien vont travailler en concertation.
La porte donnant accès sur la venelle sera également changée pour répondre aux normes de sécurité.
Madame BRUNHOSO indique qu'il reste encore à choisir un artisan pour la plomberie (sanitaires, lavabos), un artisan pour créer 3 ouvertures dans le mur du couloir, un peintre et un artisan pour remplacer le sol après avoir demandé plusieurs devis.
- Terrain pétanque
Messieurs FORTIER et THIEBEAUX ont pris l'initiative de demander à l'entreprise qui a réalisé le parking près de la salle des fêtes de niveler le terrain. Seuls les bastaings ont été achetés pour environ 1000 € (le projet initial était d'environ 12 000 €), ce qui a permis de réaliser de belles économies.
Le projet initial incluant le busage du ru n'est plus d'actualité. Deux terrains seront créés.
- Columbarium
L'entreprise PECHENARD est venue aujourd'hui pour métrer et doit venir jeudi pour démarrer l'installation du jardin du souvenir et des 12 cases de columbarium. L'entreprise s'est engagée à ce que les travaux soient terminés avant la Toussaint.
- Un nouveau panneau d'affichage a été installé au cimetière ainsi qu'à la boulangerie.

- Travaux financés par la CU du Grand Reims :
 - * Le parking situé derrière la salle des fêtes est terminé. Il faudra réfléchir à un aménagement paysager.
 - * Chaussée et luminaires d'une partie du lotissement du Paradis
Les travaux (pour la première tranche) ont débuté le 3 septembre dernier et concernent la rue des Bleuets et une partie de la rue des Marguerites. Ils devraient durer encore une quinzaine de jours et finiront par la pose du bitume (date précise à confirmer mais ce sera certainement un mercredi). La pose du bitume entraînera une impossibilité totale de circulation pendant une journée entière, le temps qu'il refroidisse. Les riverains devront se garer ailleurs ce qui risque de poser quelques soucis étant donné que les emplacements de parking situés à proximité ne sont pas nombreux.
La seconde tranche des travaux est programmée pour 2020 par la CU du Grand Reims.

⇒ La Poupie : une personne de l'ONF est venue le 26 septembre dernier à la demande de la commune et avec l'accord du propriétaire (car la Poupie est située sur un terrain privé et n'appartient donc pas à la commune).

M THIEBEAUX précise que cette personne a indiqué que si la Poupie n'était pas l'emblème communal, elle préconiserait son abattage immédiat. C'est également l'avis des pompiers qui sont venus éteindre le feu.

Un nouveau diagnostic doit être effectué demain par l'ONF et déterminera si l'arbre peut être sauvé ou s'il doit être abattu du fait de sa dangerosité. Ce diagnostic est financé par l'association ARBRES.

Quelle que soit la décision qui sera prise par l'ONF, elle en assumera l'entière responsabilité.

En attendant et afin de sécuriser le périmètre, un arrêté modifiant la circulation rue du Canal et rue des Crayères a été pris et l'aire de jeux de la rue du Canal a été fermé.

⇒ Location de la salle verte : une demande de location à l'heure nous a été faite. Il faudrait y réfléchir et remettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Cette salle étant destinée à la location, il conviendrait également de réfléchir à son aménagement et pourquoi pas d'en modifier la surface en y ajoutant la superficie du couloir par exemple.

⇒ La gendarmerie nous a fait part d'une recrudescence de vols de GPS dans les tracteurs et les voitures.

⇒ Madame BRUNHOSO indique qu'elle a signé une charte avec Cristal Union, la fédération des transports routiers, la chambre d'agriculture, le Conseil Départemental, la CU du Grand Reims et les communes concernées par la circulation des camions pendant la campagne betteravière. Le but étant d'améliorer la qualité de vie des riverains au cours de cette période.

La séance est levée à 22 heures.